

CONSIGNES DE SECURITE RISQUE FEU DE FORET

Un incendie rapide d'une partie ou de l'ensemble du terrain de camping pourrait se produire soit par un départ de feu à l'intérieur de l'établissement ou des équipements soit par un départ de feu de forêt .

Tous les campeurs seront avisés par une corne de brume, ou tout autre moyen du risque et de l'ordre d'évacuation.

En pareil circonstance, gardez votre calme, suivez scrupuleusement les consignes :

- 1 / Partez à pied
- 2/ N'emportez que vos papiers d'identité et objets les plus précieux
- 3/ Laissez sur place votre véhicule et votre matériel de camping

Consultez dès maintenant le plan d'évacuation du terrain dans les parties commune et dans les locations. Il ne concerne que les personnes.
Repérez à l'avance votre itinéraire de repli jusqu'à la zone de regroupement.
Les itinéraires d'évacuation sont symbolisés par le logo ci dessous :

